

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-09-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de septembre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Anick Leclerc (absente)

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Rés.2014-09-184

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 11 août 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2013
8. Assemblée de consultation, règlement Seigneurie de Perthuis
9. Adoption règlement, Seigneurie de Perthuis
10. Assemblée de consultation, règlement Camping Panoramique
11. Adoption second projet de règlement, Camping Panoramique
12. Adoption règlement d'emprunt, réfection rue Bellevue
13. Adoption règlement contrôle animalier

14. Avis de motion, modifiant le règlement de lotissement afin d'apporter des précisions concernant l'identification cadastrale des copropriétés divisées
15. Avis de motion, modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle Rb-103
16. Acceptation soumission, travaux de réfection rue Bellevue
17. Acceptation soumission, recherche en eau – forages exploratoires
18. Décompte progressif no 1 – bâtiment non chauffé
19. Financement, adjudication
20. Financement, concordance et de courte durée
21. Engagement fonctionnaire désigné
22. Embauche de journaliers à la voirie municipale
23. Mandat à Roy Vézina pour la préparation des documents d'appel d'offres
24. Achat de sel et sable d'hiver
25. Modification résolution 2013-06-142 affectation de surplus
26. Nominations au Comité Culture et Embellissement
27. Reconnaissance du gyrophare vert (incendie)
28. Avis à la CPTAQ, demande faite par monsieur Sébastien Auger
29. Appui FQM, situation des services postaux en milieu rural
30. Orléans Express
31. Période de question
32. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35 Fin : 20h02

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 8 septembre 2014. (du 12 août au 8 septembre 2014)

Rés.2014-09-185

Adoption du procès-verbal du 11 août 2014.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 août 2014 soit accepté tel que présenté ainsi que le procès-verbal modifié.

Rés.2014-09-186

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 625 085.35 \$.

Liste des comptes à payer	121 773.56 \$
Liste des chèques émis	7 025.91 \$
Liste des chèques manuels	427 098.79 \$
Liste des paiements en ligne	15 892.13 \$
Dépôt salaires	53 294.96 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2014 est déposé au conseil municipal, le 8 septembre 2014.

Dépôt des indicateurs de gestion 2013

Un rapport des indicateurs de gestion 2013 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 8 septembre 2014.

Assemblée de consultation, règlement Seigneurie de Perthuis

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de diminuer le pourcentage des pentes de toit dans la Seigneurie de Perthuis ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de diminuer le pourcentage des pentes de toit dans la Seigneurie de Perthuis.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2014-09-187

Adoption du règlement, Seigneurie de Perthuis

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #156 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de diminuer le pourcentage des pentes de toit dans la Seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement Camping Panoramique

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre une superficie supérieure pour les bâtiments au Camping Panoramique ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre une superficie supérieure pour les bâtiments au Camping Panoramique.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2014-09-188 Adoption du second projet de règlement, Camping Panoramique

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #157 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre une superficie supérieure pour les bâtiments au Camping Panoramique » soit adopté.

Rés.2014-09-189 Adoption règlement d'emprunt, réfection rue Bellevue

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement # 158 « Décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue Bellevue » soit adopté.

Rés.2014-09-190 Adoption règlement contrôle animalier

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #159 « Le contrôle animalier » soit adopté.

Avis de motion, modifiant le règlement de lotissement afin d'apporter des précisions concernant l'identification cadastrale des copropriétés divisées

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'apporter des précisions concernant l'identification cadastrale des copropriétés divisées.

Avis de motion, modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle Rb-103

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'agrandir la zone résidentielle Rb-103 à même la zone Af/a-103.

Rés.2014-09-191 Acceptation soumission, travaux de réfection rue Bellevue

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue Bellevue;

Considérant que l'avis d'appel d'offres a paru dans le journal le « Courrier de Portneuf » en date du 27 août 2014 et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO en date du 26 août 2014;

Considérant que la firme WSP Canada a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Pax Excavation inc.	321 510.34 \$
Rochette Excavation	283 300.70 \$
Construction et Pavage Portneuf	196 461.44 \$
Maxi-Paysage inc.	273 617.51 \$
Pagé Construction	296 422.34 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour les travaux de réfection de la rue Bellevue à Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 196 461.44 \$ taxes incluses; le tout conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Rés.2014-09-192 Acceptation soumission, recherche en eau – forages exploratoires

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la recherche en eau souterraine – forages exploratoires;

Considérant que la firme Akifer a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Samson & Frères Inc.	59 580.04 \$
Les Forages L.B.M. inc.	45 857.78 \$
Groupe Puitbec	53 635.83 \$

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la recherche en eau souterraine – forages exploratoires à Les Forages L.B.M. inc. au montant de 45 857.78 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2014-09-193 Décompte progressif no 1 – bâtiment non-chauffé

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le premier paiement à Trottier Construction, au montant de 60 678.06 \$ taxes incluses.

Rés.2014-09-194 Financement, adjudication

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2014 au montant de 1 126 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 074, 081 et 131. Ce billet est émis au prix de 2,60000 % CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

69 800 \$	2,60000%	16 septembre 2015
71 800 \$	2,60000%	16 septembre 2016
73 800 \$	2,60000%	16 septembre 2017
76 100 \$	2,60000%	16 septembre 2018
835 100 \$	2,60000%	16 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés.2014-09-195 Financement, concordance et de courte durée

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 1 126 600 \$;

Règlement 074	372 400 \$
Règlement 081	508 200 \$
Règlement 131	246 000 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 126 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 074, 081 et 131 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière.

QUE les billets soient datés du 16 septembre 2014.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	69 800 \$
2016	71 800 \$
2017	73 800 \$
2018	76 100 \$
2019	77 900 \$ (à payer en 2019)
2019	757 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 074, 081 et 131, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés.2014-09-196 Engagement fonctionnaire désigné

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans le Courrier de Portneuf;

Attendu que le comité de sélection a fait une présélection et a tenu une entrevue auprès de trois (3) candidats pour le poste de fonctionnaire désigné;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Julie Vallée à titre de fonctionnaire désigné (inspecteur municipal), aux conditions établies dans la convention collective à compter du 15 septembre 2014.

Rés.2014-09-197 Embauche de journaliers à la voirie municipale

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Yoan Rochefort à titre d'employé temporaire aux travaux publics aux conditions suivantes :

- Pour la période du 15 septembre au 15 novembre 2014
- aux conditions établies à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services d'une personne à titre d'employé temporaire aux travaux publics, sur appel, aux conditions suivantes :

- pour la période du 15 septembre au 15 novembre 2014
- aux conditions établies à la convention collective

Rés.2014-09-198 Mandat à Roy Vézina pour la préparation des documents d'appel d'offres

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate Roy Vézina pour préparer les documents techniques et administratifs requis d'un appel d'offre dans le cadre de la mise à niveau de dispositifs d'épuration des eaux usées pour un montant maximum de 4 800 \$ plus les taxes applicables.

Rés.2014-09-199 Achat de sel et sable d'hiver

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglçage, pour l'hiver 2014-2015, pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques au coût de 86.99 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat de sable d'hiver, pour l'hiver 2014-2015, pour une quantité approximative de 2500 tonnes métriques au coût de 5.45 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

Rés.2014-09-200 Modification résolution 2013-06-142 affectation de surplus

Considérant que la résolution 2013-06-142 « Aménagement nouvelles plates-bandes » autorisant une dépense maximale de 8 900 \$ a été adoptée à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé.

Rés.2014-09-201 Nominations au Comité Culture et Embellissement

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la démission de monsieur Michel Racine au sein du Comité Culture et Embellissement.

QUE monsieur Robert Dumont et madame Danielle Bois soient nommés membres du Comité Culture et Embellissement.

Rés.2014-09-202 Reconnaissance du gyrophare vert (incendie)

Attendu qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

Attendu qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Attendu qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires d'utiliser ce type de gyrophare;

Attendu qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation, dans les situations d'urgence, d'un gyrophare vert au Québec et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation du gyrophare vert dans les situations d'urgence;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale du Québec pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgences.

QUE le secrétariat municipal soit autorisé à expédier copie de la présente résolution à tout intervenant ou toute instance politique que le service de protection incendie voudra bien lui faire connaître.

Rés.2014-09-203

Avis à la CPTAQ demande faite par monsieur Sébastien Auger

Considérant que monsieur Auger désire acquérir le lot 2 981 184 pour la construction d'une résidence unifamiliale;

Considérant que ces terres sont boisées;

Considérant que l'aliénation demandée n'aura aucun effet sur les activités agricoles ou l'environnement en poursuivant la même activité agricole;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation du lot à monsieur Sébastien Auger.

Rés.2014-09-204

Appui FQM, Situation des services postaux en milieu rural

Considérant que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Poste Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

Considérant que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

Considérant que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

Considérant que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

Considérant qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

De demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Madame Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'à la FQM

Rés.2014-09-205

Orléans Express

Considérant que la population est vieillissante et que de plus en plus de personnes âgées n'ont plus la capacité de conduire une voiture pour se rendre en ville;

Considérant que les étudiants qui se rendent à l'école à Québec, Trois-Rivières, Montréal, et même parfois plus loin, comptent sur ce service de transport en commun;

Considérant que bien des gens préfèrent utiliser le transport en commun plutôt que de posséder une voiture pour cause d'économie et/ou de conscience environnementale;

Considérant que le coût élevé de l'essence incite les gens à utiliser le transport en commun plutôt que d'utiliser une voiture;

Considérant que les régions ont besoin d'avoir un moyen de transport en commun qui dessert leurs résidents, les services de taxis étant de plus en plus rares lorsqu'on s'éloigne des grands centres;

Considérant que les régions désirent conserver les services qu'elles ont déjà afin de favoriser l'occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande à la compagnie Orléans Express de renverser sa décision d'abandonner complètement son service dans Portneuf sur le trajet Québec-Montréal, et qu'elle continue à offrir au moins un service de base.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux villes de Neuville, Donnacona, Cap-Santé, à la municipalité de Deschambault-Grondines, aux députés fédéral et provincial ainsi qu'à la Commission des Transports du Québec.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h37

Fin : 20h44

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 45 hres.

Maire

Greffière